

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Liberté Égalité Fraternité

Division des Élèves et de l'Action Éducative (ELAE)

Affaire suivie par:

Cheffe de division : Hélène BATICLE

Tél: 03 45 62 75 50 Mél: <u>elae21@ac-dijon.fr</u> Et Soraya CAPPEAU Tél: 03 45 62 75 55

Mél: elae21scol2@ac-dijon.fr 2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en 6ème. Plusieurs démarches sont à effectuer :

Décision d'admission en 6ème : le conseil des maîtres prononce le passage de CM2 en 6ème. Le 13 mai au plus tard, vous aurez connaissance de la décision de ce conseil qui peut être une admission en 6ème ou, à titre exceptionnel, un maintien en CM2. Vous pouvez contester la décision prise jusqu'au 30 mai au plus tard en faisant appel devant la commission départementale d'appel qui se réunira les 15 et 16 juin. Je vous invite à vous rapprocher de l'école de votre enfant pour obtenir toutes les informations à ce sujet.

Le choix du collège: les élèves admis en 6ème sont réglementairement accueillis dans leur collège de secteur défini en fonction de leur domicile. Vous pouvez connaitre votre collège de secteur sur le site https://www.ac-dijon.fr/cote-d-or-la-sectorisation-au-college-122372; l'école fréquentée ou l'adresse professionnelle des parents ne sont pas prises en compte pour déterminer le collège de secteur. Le volet 1 de la fiche de liaison qui vous a été remis, permet à l'école de mettre à jour l'adresse de votre enfant à la rentrée 2022.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, vous pouvez faire le choix d'un autre collège, et un seul, en plus de celui du secteur, en demandant une dérogation. Cette demande sera faite sur le volet 2 de la fiche de liaison qui vous sera remise par l'école. Votre demande de dérogation peut être acceptée s'il reste des places dans le collège demandé après affectation des élèves relevant du secteur. Si le nombre de demandes de dérogation est plus important que celui des places disponibles, les dérogations seront accordées en fonction des motifs classés selon l'ordre de priorité suivant :

MOTIFS MINISTERIELS CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE	PIECES JUSTIFICATIVES ET DEMARCHES PARTICULIERES A EFFECTUER
les élèves souffrant d'un handicap	Document établissant le handicap (notification MDPH)
les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Document (lettre du praticien) validé par le médecin de l'éducation nationale, certifiant la prise en charge et précisant le lieu et la fréquence de cette prise en charge
les élèves susceptibles d'être boursiers	Avis d'imposition 2021 ou justificatifs si la situation de la famille a changé depuis (chômage, séparation, maladie) et entraîne une modification des revenus.
les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans le collège souhaité	Préciser sur le volet 2 case F partie « motifs » le nom et le prénom du frère ou de la sœur et la classe fréquentée par ceux-ci à la rentrée 2022 ou joindre un certificat de scolarité les concernant
les élèves dont le domicile, en limite de secteur, est proche du collège demandé	Courrier exposant la situation avec tous les justificatifs et précisions nécessaires (plans, distances)
les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier	Pas de pièce à fournir mais procédure préalable à respecter (voir ci-dessous)
situation particulière	Courrier exposant la situation avec tous les justificatifs et précisions utiles à l'appréciation de la demande. Ces demandes seront étudiées au cas par cas et peuvent être accordées à titre exceptionnel en fonction des situations.

La demande sera automatiquement refusée si les justificatifs correspondant au motif invoqué ne sont pas joints. Pour compléter l'ensemble des rubriques du volet 2, je vous invite à vous reporter au document « aide au renseignement du volet 2 » qui vous a été remis par l'école.

La dérogation n'ouvre pas droit à la prise en charge financière des transports scolaires. Je vous invite à prendre contact avec le service des transports scolaires du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté avant votre démarche.

La décision d'affectation de votre enfant vous sera adressée à compter de la mi-juin par le principal du collège où votre enfant sera scolarisé à la rentrée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or,

Pascale COQ

Dijon, le 25 février 2022

CADRE E: **CHOIX DES LANGUES VIVANTES EN CLASSE** DE 6ème

La langue Vivante 1 est obligatoire : Anglais dans tous les collèges

La langue Vivante 2 en 6ème est facultative (se renseigner auprès du collège).

- Le choix de la LV2 en 6ème sera conservé en 5ème, il n'y aura pas de nouveau choix en 5ème.
 - Saulieu, Venarey-les-Laumes et Vitteaux.
 - Lv2 espagnol 6ème : collèges de Chevigny-Saint-Sauveur, Bachelard à Dijon, Clos de Pouilly à Dijon, Gaston Roupnel à Dijon, les Lentillières à Dijon, Montchapet à Dijon, Is-sur-Tille, Nuits-St-Georges, Quetigny et Talant.
 - Lv2 arabe 6ème : collège Carnot à Dijon
 - Lv2 russe 6ème : collège Gaston Roupnel à Dijon
 - Lv2 italien 6ème : collège Paul Fort à Is sur Tille

Pour tous les choix ci-dessous, cocher dans le cadre F « élève devant suivre un parcours particulier ».

Admission en classes à horaires aménagés musique et danse (CHAMD)

Indiquer dans le cadre D « 6ème musique » ou « 6ème danse »

Uniquement au collège Marcelle Pardé à Dijon

Dossier à télécharger sur le site du conservatoire de Dijon ou de la DSDEN et à retourner pour le 9 mars à la **DSDEN**

Affectation soumise à l'avis d'une commission d'admission.

Admission en classe à horaires aménagés théâtre (CHAT)

Indiquer dans le cadre D « 6ème théâtre »

Collège Montchapet à Dijon : Dossier à télécharger sur le site du conservatoire de Dijon ou de la DSDEN et à retourner pour le 9 mars à la DSDEN

Collège Is-sur-Tille : faire acte de candidature auprès du collège

Collège Pontailler-sur-Saône : faire acte de candidature auprès du collège

Collège Selongey : faire acte de candidature auprès du collège

Affectation soumise à l'avis d'une commission organisée par le collège.

Admission en classe à horaires aménagés Arts Plastiques (CHAAP)

Collège G. Bachelard à Dijon : faire acte de candidature auprès du collège

Collège Les Lentillières à Dijon : faire acte de candidature auprès du collège

Affectation soumise à l'avis d'une commission organisée par le collège.

Admission en classe internationale britannique

Indiquer dans le cadre D « section internationale britannique »

Uniquement au collège international Clos de Pouilly à Dijon : pour les élèves bilingues appartenant à des familles anglophones ou à des élèves français ayant effectué une partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue anglaise, plus généralement à des élèves qui ont un niveau suffisant dans cette langue.

Vous pouvez retrouver les informations sur les test d'entrée sur http://col21-closdepouilly.ac-dijon.fr/sectioninternationale-britannique-rentree-2021-634. Ces tests auront lieu le 6 avril au collège Clos de Pouilly. S'adresser auprès du collège avant le 21 mars.

PARCOURS SCOLAIRE

PARTICULIER

Admission dans l'une des sections sportives (soumis à des tests sportifs)

Indiquer dans le cadre D « section sportive » et la spécialité

Collège la Croix des Sarrasins Auxonne : raid multisports. Mixte

Collège La Champagne Brochon : football. Raid multisports Mixte

Collège C. Claudel Chevigny: football. Mixte. Handball. Féminin

Collège G. Bachelard Dijon : football. Mixte

Collège Clos de Pouilly Dijon : football - karaté - athlétisme Futsal. Mixte

Collège Les Lentillères Dijon : équitation - hockey sur glace - canoë- kayak. Mixte

Collège Le Parc Dijon : natation Mixte -

Collège Marcelle Pardé Dijon : natation artistique. Mixte

Collège Rameau Dijon. Arts du cirque. Mixte

Collège Roland Dorgelès Longvic : basket-ball - football - handball. Mixte

Collège M. Avmé Marsannav la Côte : basket-ball. Mixte Collège F. Tisserand Nuits St Georges : basket-ball. Mixte

Admission en section d'excellence sportive : la liste des élèves retenus est définie selon des règles particulières.

Cf circulaire DGESCO C2-4 du 10 avril 2020 relative aux sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive

Collège les Lentillères à Dijon : football. Mixte Collège Marcelle Pardé à Dijon : handball. Mixte

NB: Les sections sportives scolaires ou d'excellence sportive ne sont pas ouvertes dans tous les niveaux. Se renseigner auprès de l'établissement.

Admission en internat

Indiquer dans le cadre D « internat »

Collège Marcelle Pardé à Dijon : prendre contact avec l'équipe éducative du collège avant fin mai pour un entretien élève-représentants légaux-collège

Admission dans l'unité pédagogique pour élèves à haut potentiel

Indiquer dans le cadre D « unité pédagogique pour Elèves à Haut Potentiel »

Collège A. Malraux à Dijon : renseignements auprès du référent ASH de l'école.

CADRE D ET F:

Page 2 sur 2